Annexe 3 — Liste de controle des documents

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste de controle des documents pour les pays africains** | **Nom du fichier (les fichiers doivent etre au format Word, Excel ou PDF uniquement)** |
| (1) Liste de controle des documents | 1. Liste de controle des documents en (PDF) |
| (2) Lettre d’accompagnement avalisee par la signature du : a. ministre des Finances b.  responsable d’au moins un ministere technique ou un ministere de tutelle competent | 2. Lettre d’accompagnement MEPCMDA GAFSP |
| (3) Lettre d’aval du Groupe de travail sectoriel operant dans le pays | 3. Lettre d’aval du Groupe de travail |
| (4) Lettre de confirmation de l’organe (des organes) de supervision privilegie(s) | 1. Reconfirmassions designation BAD Entite supervision mise en reuvre    1. AHAI-AfDB Letter to Support Central Africa Republic GAFSP    2. Correspondance MADR\_FAO    3. Reponse de la FAO\_ MADR\_GAFSP |
| (5) Document constituant la proposition au titre du GAFSP (premiere et deuxieme parties) — sur la base du modele a suivre. | 5. RCA\_Proposition GAFSP\_2019English |
| (6) Strategie pour l’agriculture et la securite alimentaire | 6. Strategie Agri et Secu alimentaire |
| (7) Plan d’investissement post-Pacte du PDDAA pour le secteur agricole en cours d’execution. Pour les pays qui ont acheve la mise en reuvre d’un NAIP au titre du PDDAA et qui ont prepare un nouveau plan : plan d’investissement complet pour l’agriculture et la securite alimentaire, suivant les elements decrits aux sections 1.1 a 1.5 de la proposition. | 7. Rapport de Mission PNIASAN CAR |
| (8) Rapport d’examen technique independant du plan d’investissement au titre du PDDAA. Pour les pays qui ont acheve la mise en reuvre d’un NAIP au titre du PDDAA et ont prepare un nouveau plan d’investissement : rapport technique independant et approfondi du plan d’investissement en cours d’execution. | 8. Note complementaire GAFSP |
| (9) Reaction du pays aux observations issues de l’examen technique | 9. Reaction du Pays sur le rapport Technique |
| (10) Pacte du PDDAA signe pour les pays qui n’ont pas acheve la mise en reuvre d’un NAIP au titre du PDDAA. |  |
| Notes : | Le point 10 (Pacte du PDDAA signe pour les pays qui n’ont pas acheve la mise en reuvre d’un NAIP au titre du PDDAA) ne concerne pas la Republique Centrafricaine (RCA) |